



**AVIS DE CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES**

ET

**CIRCULAIRE DE SOLlicitATION DE
PROCURATIONS DE LA DIRECTION**

DATE DE L'ASSEMBLÉE

LE 3 MAI 2004



**AVIS DE CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée générale annuelle des actionnaires de THERATECHNOLOGIES INC. (la « Société ») se tiendra dans la salle Mont-Royal du Centre Mont-Royal, situé au 2200, rue Mansfield, Montréal (Québec), le lundi 3 mai 2004 à 10 h, heure locale, aux fins suivantes :

- 1) recevoir le rapport de la direction pour l'exercice terminé le 30 novembre 2003, les états financiers de cet exercice ainsi que le rapport des vérificateurs qui s'y rapporte;
- 2) élire les administrateurs;
- 3) nommer les vérificateurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération; et
- 4) traiter de toute autre question dont l'assemblée pourrait être dûment saisie.

Un exemplaire du rapport annuel de la Société incluant le rapport de gestion, les états financiers et le rapport des vérificateurs y ayant trait pour l'exercice terminé le 30 novembre 2003 accompagnent cet avis de convocation.

Montréal (Québec), le 25 mars 2004.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire,

Geneviève Dubuc

Le conseil d'administration invite chaque actionnaire à assister personnellement à l'assemblée. Par contre, si vous ne pouvez y assister, vous pouvez être représenté par un fondé de pouvoir. Il n'est pas nécessaire que ce fondé de pouvoir soit actionnaire pour agir en cette qualité. Un formulaire de procuration est joint aux présentes et vous voudrez bien le remplir, le dater, le signer et nous le retourner dans l'enveloppe ci-jointe au plus tard à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable qui précède la date de l'assemblée ou à sa reprise en cas d'ajournement. Les droits de vote afférents à vos actions seront exercés ou ne le seront pas conformément aux directives données dans la procuration.



CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction est fournie dans le cadre de la sollicitation de procurations effectuée par la direction de Theratechnologies inc. (la « Société ») en vue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« assemblée ») qui se tiendra le jour, à l'heure, à l'endroit et aux fins énoncés à l'avis de convocation ci-devant ainsi qu'à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La sollicitation de procurations se fera principalement par la poste; toutefois, des procurations pourront être sollicitées par téléphone ou par écrit par des employés ou par des mandataires désignés de la Société. La Société assumera les frais de la sollicitation. Sur demande, la Société remboursera les courtiers, les banques, les dépositaires, les prête-noms et les autres fiduciaires des frais raisonnables qu'ils engageront dans le cadre de l'envoi des documents de procuration aux véritables propriétaires des actions ordinaires (les « actions ») de la Société.

Sauf indication contraire, les renseignements contenus aux présentes sont en date du 12 mars 2004 et les montants en dollars indiqués sont en dollar canadien.

PROCURATIONS

NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR

Les personnes mentionnées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des administrateurs ou dirigeants de la Société. **L'actionnaire a le droit de nommer une personne autre que celles qui sont nommées dans ce formulaire pour qu'elle assiste à l'assemblée et y vote en son nom.** Pour ce faire, l'actionnaire peut soit inscrire le nom de la personne de son choix dans l'espace prévu à cette fin et rayer le nom des personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ou remplir un autre formulaire de procuration. La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour agir à titre de fondé de pouvoir.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE DÉCOULANT DE LA PROCURATION

Les personnes dont les noms apparaissent sur le formulaire de procuration ci-joint exerceront les droits de vote que confèrent les actions pour lesquelles elles ont reçu mandat conformément aux instructions données dans le formulaire de procuration.

En l'absence d'instructions, les droits de vote afférents aux actions visées par la procuration seront exercés EN FAVEUR des points mentionnés à l'avis de convocation ci-dessus.

Le formulaire de procuration ci-joint confère au fondé de pouvoir un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications apportées aux points mentionnés dans l'avis de la convocation d'assemblée et aux autres points pouvant être dûment soumis à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. La direction n'est au courant d'aucune telle modification ni d'aucun autre point qui doivent être soumis à l'assemblée. **Si de telles modifications ou de tels autres points sont dûment soumis à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, les fondés de pouvoir exerceront à leur discrétion les droits de vote s'attachant aux actions visées par la procuration.**

Le formulaire de procuration dûment rempli doit être envoyé à la secrétaire de la Société a/s de Trust Banque Nationale, Services fiduciaires aux sociétés, 1100, rue University, Montréal (Québec) H3B 2G7, avant la tenue de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement ou en personne, à la secrétaire de la Société au moment de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement.

RÉVOCATION D'UNE PROCURATION

La personne qui a donné une procuration peut, en tout temps, y compris à toute reprise de séance en cas d'ajournement, révoquer sa procuration relativement à toute question pour laquelle le droit de vote conféré par la procuration n'a pas encore été exercé. Une procuration peut être révoquée au moyen d'un document écrit signé par l'actionnaire ou son fondé de pouvoir dûment autorisé par écrit ou si cet actionnaire est une société, par un dirigeant ou fondé de pouvoir dûment autorisé de celle-ci, document qui doit être envoyé à la secrétaire de la Société à l'adresse précitée. L'autorité conférée à un détenteur de procuration peut également lui être retirée si l'actionnaire est personnellement présent à l'assemblée et s'il en fait la demande.

AVIS AUX VÉRITABLES PORTEURS D' ACTIONS

Les actionnaires non inscrits de la Société doivent porter une attention particulière aux renseignements figurant à la présente rubrique. Les actionnaires qui ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom (« actionnaires véritables ») doivent savoir que seules les procurations déposées par des actionnaires inscrits dans les registres tenus par l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société en tant que porteurs inscrits d'actions seront reconnues et utilisées à l'assemblée.

Si les actions figurent dans un relevé de compte transmis à un actionnaire par un courtier, il est fort probable que ces actions ne soient pas immatriculées au nom de l'actionnaire, mais plutôt au nom du courtier de l'actionnaire ou d'un mandataire de ce courtier. **Par conséquent, chaque véritable actionnaire doit faire en sorte que ses instructions de vote soient transmises à la personne appropriée bien avant l'assemblée.**

Conformément aux pratiques réglementaires en vigueur, les courtiers et autres intermédiaires sont tenus de demander des instructions de vote aux actionnaires véritables avant les assemblées d'actionnaires. Les courtiers et autres intermédiaires ont des procédures d'envoi et des directives pour le retour des documents qui leur sont propres et qui doivent être suivies à la lettre par les actionnaires véritables afin que les droits de vote se rattachant à leurs actions puissent être exercés à l'assemblée. Au Canada, la plupart des courtiers délèguent maintenant la responsabilité d'obtenir les instructions de leurs clients à ADP Investor Communications (« ADP »). Le véritable actionnaire qui reçoit un formulaire d'instructions de vote de l'ADP ne peut pas utiliser ce formulaire pour voter directement à l'assemblée. La procuration doit plutôt être renvoyée à l'intermédiaire bien avant l'Assemblée pour que les actions puissent être votées. Si vous avez des questions concernant l'exercice des droits de vote se rattachant aux actions que vous détenez par l'entremise d'un courtier ou autre intermédiaire, veuillez communiquer directement avec ce courtier ou cet autre intermédiaire.

Bien qu'un véritable actionnaire ne puisse, à l'assemblée, être reconnu aux fins d'exercer directement les droits de vote se rattachant aux actions immatriculées au nom de son courtier (ou d'un mandataire de ce courtier), il peut assister à l'assemblée en tant que fondé de pouvoir de l'actionnaire inscrit et exercer, à ce titre, les droits de vote se rattachant aux actions.

À moins d'indication contraire, dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que dans le formulaire de procuration et l'avis de convocation à l'assemblée qui y sont joints, on entend par actionnaires, les actionnaires inscrits.

TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS

Au 12 mars 2004, la Société comptait 35 461 131 actions ordinaires en circulation, qui sont les seuls titres de la Société à l'égard desquels on peut exercer un droit de vote à l'assemblée.

La date de référence afin de déterminer les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée ou à sa reprise en cas d'ajournement a été fixée au 24 mars 2004 (la « date de référence »). Les porteurs d'actions ordinaires inscrits au 24 mars 2004 auront droit à une voix par action ordinaire détenue. Toutefois, le porteur d'actions acquises après la date de référence aura le droit de voter à l'assemblée s'il exhibe des certificats dûment endossés à l'égard de ces actions ou s'il prouve son titre de propriété à ces actions d'une autre manière et s'il exige, au moins 24 heures avant l'assemblée, l'inscription de son nom sur la liste

des actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée préparé par la Société à la date de référence.

À la connaissance de la direction de la Société, au 12 mars 2004, aucune personne n'exerçait une emprise sur plus de dix pour cent (10 %) des actions ordinaires en circulation de la Société.

Au 12 mars 2004, les administrateurs et dirigeants de la Société, en tant que groupe, détenaient à titre de véritables propriétaires, directement ou indirectement, 1 982 528 actions.

QUESTIONS TRAITÉES À L'ASSEMBLÉE

RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 30 novembre 2003 et le rapport des vérificateurs sur les états financiers seront présentés à l'assemblée. Les états financiers sont inclus dans le rapport annuel 2003 de la Société, qui est envoyé aux actionnaires par la poste avec la présente circulaire de sollicitation de procurations.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Composition du conseil d'administration

Les statuts de la Société prévoient que son conseil d'administration doit se composer d'un minimum de trois administrateurs et d'un maximum de vingt administrateurs. En vertu d'une résolution du conseil d'administration, le nombre d'administrateurs a été fixé à neuf. Dans le cadre d'une entente entre la Société et SGF Santé inc., la Société s'est engagée à présenter un candidat sélectionné par SGF Santé inc. pour fins d'élection à son conseil d'administration par les actionnaires, sous réserve de l'approbation préalable de la candidature par la direction. Le 14 octobre 2003, M. Francis Bellido, qui était le représentant de la SGF Santé inc., a remis au conseil d'administration de la Société sa démission en tant que membre du conseil. Cette démission est survenue en raison du départ de M. Bellido de la Société générale de financement du Québec. Afin de combler la vacance laissée par la démission de M. Bellido, les membres du conseil ont nommé M. Henry A. Roy, administrateur de la Société, le 2 mars 2004.

Candidats

La direction recommande aux actionnaires de voter en faveur de l'élection des candidats dont le nom est indiqué dans le tableau qui suit. Ces candidats sont tous des membres actuels du conseil d'administration de la Société. **Sauf si des instructions sont données de s'abstenir de voter quant à l'élection des administrateurs, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront EN FAVEUR de l'élection des candidats dont les noms apparaissent dans le tableau qui suit.**

La direction ne prévoit pas que l'un des candidats sera dans l'impossibilité d'exercer son mandat en tant qu'administrateur. Chaque administrateur élu restera en fonction jusqu'à la levée de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'il ne démissionne de ses fonctions ou que son poste ne devienne vacant suite à son décès, à sa destitution ou pour toute autre cause avant ladite assemblée.

Le tableau qui suit indique le nom de chaque personne dont la direction propose la candidature comme administrateur, sa province ou état et son pays de résidence, sa fonction principale, sa position dans la Société (s'il y a lieu), l'année où elle est devenue administrateur de la Société pour la première fois ainsi que le nombre d'actions ordinaires dont elle est propriétaire véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une emprise.

CANDIDATS

Nom, province ou état et pays de résidence	Fonction principale	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires de la Société sur lesquelles une emprise est exercée
A. Jean de Grandpré ^{†§} Québec, Canada	Président du conseil de la Société	1993	35 100
André de Villers Québec, Canada	Vice-président du conseil de la Société Président et chef de la direction de Celmed BioSciences Inc. (filiale de la Société)	1993	1 834 050 ¹⁾
Gilles Cloutier [§] Caroline du Nord, États-Unis	Administrateur de diverses sociétés	2003	--
André Delambre ^{*§} Québec, Canada	Vice-président exécutif, finances et administration Les Productions Feeling inc. (Maison de production)	2000	4 200
Monique Lefebvre ^{†§} Québec, Canada	Administratrice de diverses sociétés	2002	2 000
Paul Pommier ^{*†§} Québec, Canada	Administrateur de diverses sociétés	1997	40 100
Henri A. Roy Québec, Canada	Président du conseil et président- directeur général Société générale de financement du Québec (fonds de capital de développement)	2004	--
Jean-Denis Talon ^{*§} Québec, Canada	Président du conseil et chef de la direction AXA Canada (Société d'assurances)	2001	5 400
Luc Tanguay Québec, Canada	Président et chef de la direction de la Société	1993	25 000

- 1) De ce nombre, 1 407 125 actions sont détenues par CEMA – Consultant en médecine appliquée inc., une compagnie contrôlée par André de Villers, 319 792 actions sont détenues par 9032-3445 Québec inc., une compagnie contrôlée par CEMA – Consultant en médecine appliquée inc., 83 333 actions sont détenues par 2971020 Canada inc., une compagnie contrôlée par André de Villers et 23 800 actions sont détenues directement par André de Villers

§ Membre du comité de nomination des administrateurs.

† Membre du comité de rémunération.

* Membre du comité de vérification.

Notes biographiques des candidats

L'information contenue dans les notes biographiques ci-après, a été fournie par chacune des personnes nommées pour élection à un poste d'administrateur.

A. Jean de Grandpré

Président du conseil de la Société

En septembre 1996, A. Jean de Grandpré a été nommé président du conseil d'administration de la Société où il siégeait en tant qu'administrateur depuis octobre 1993. M. de Grandpré a été président du conseil et chef de la direction de Bell Canada et président du conseil et chef de la direction de BCE. Il a également été administrateur de sociétés canadiennes et américaines, notamment Northern Telecom Limitée et Chrysler Corporation.

André de Villers

Vice-président du conseil de la Société

Président et chef de la direction de Celmed BioSciences inc.

Depuis 1993, le Dr de Villers a occupé successivement les fonctions de président et directeur de la recherche et du développement, président-directeur général, et président et chef de la direction de la Société. Depuis mai 2002, il occupe le poste de vice-président du conseil de la Société. Il est président et chef de la direction de Celmed BioSciences inc., une filiale de la Société, depuis mars 2003. Le Dr de Villers siège aux conseils d'administration de TS03 et de H3 Pharma.

Gilles Cloutier

Administrateur de sociétés

Le Dr Gilles Cloutier cumule plus de trente ans d'expérience au sein de l'industrie pharmaceutique, dont cinq années auprès de sociétés de recherche contractuelle offrant un appui stratégique à l'industrie biotechnologique et pharmaceutique. Le Dr Cloutier a été président du conseil et chef de la direction des affaires chez MoliChem Medicines, de 2001 à 2003. Il a été président et chef de la direction de Northern Therapeutics, de 2000 à 2002 et vice-président exécutif, fondateur et administrateur de United Therapeutics Corporation de 1997 à 2002. Dr Cloutier siège sur les conseils d'administration de BioSyntech, Vital States, Dacha Capital et Formated.

André Delambre

Vice-président exécutif, finances et administration, Les Productions Feeling inc.

M. Delambre est vice-président exécutif de Productions Feeling depuis septembre 1998. Auparavant, il était associé à l'étude d'experts comptables et conseils, Samson, Bélair, Deloitte & Touche.

Monique Lefebvre

Administratrice de sociétés

Madame Monique Lefebvre est membre des conseils d'administration de Transcontinental, ART Recherches et Technologies Avancées et de Desjardins Sécurité Financière. Elle siège également au conseil du Centre d'accès à l'Information Juridique du Barreau du Québec et au conseil des gouverneurs de la Fondation canadienne pour l'innovation. Madame Lefebvre a occupé les fonctions de présidente du Comité de transition de Montréal et de présidente directrice générale du Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM). Elle a aussi occupé des postes clés au sein de grandes entreprises, dont celui de présidente de Québecor Multimedia et de vice-présidente, Québec et Atlantique-Canada, Ericson Canada de 1998 à 2001. Titulaire d'un Ph.D. en psychologie cognitive, madame Lefebvre fut aussi doyenne puis

vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche dans une université montréalaise de 1983 à 1991.

Paul Pommier

Administrateur de sociétés

M. Paul Pommier a œuvré pendant plus de 25 ans à la Financière Banque Nationale où il a occupé, jusqu'en 1997, diverses fonctions dont celle de premier vice-président exécutif au financement corporatif et gouvernemental. Au cours de sa carrière, il a, entre autres, dirigé les opérations de financement public et privé, les fusions et acquisitions ainsi que les activités de mise en marché des nouvelles émissions.

Henri A. Roy

Président du conseil et président-directeur général, Société générale de financement du Québec

Avant de se joindre à la Société générale de financement du Québec en mai 2003, M. Roy occupait depuis l'an 2000, le poste de président du conseil et chef de la direction de HDR Capital. De 1986 à 2000, M. Roy était directeur fondateur et vice-président principal de Cambior (producteur aurifère international). M. Roy a siégé au conseil d'administration de nombreuses sociétés, dont Domtar, Quebecor, Banque Laurentienne, BCE Mobile, Memotec, Téléglobe, BCE Development, Cambior et Provigo.

Jean-Denis Talon

Président du conseil et chef de la direction, AXA Canada

M. Jean-Denis Talon compte plus de vingt ans d'expérience au sein de la société AXA Assurances. Au cours de sa carrière, il a occupé les postes de président et chef de la direction, AXA Assurances, et de président du conseil et président, AXA Canada. M. Talon est actuellement président du conseil et chef de la direction d'AXA Canada. Il est également président du comité des affaires financières au Bureau d'assurance du Canada et administrateur de diverses sociétés reliées au Groupe AXA.

Luc Tanguay

Président et chef de la direction de la Société

En poste avec la Société depuis 1996, M. Luc Tanguay a occupé successivement les fonctions de premier vice-président et chef de la direction financière, et président et chef de l'exploitation et de la direction financière. Depuis mai 2002, il est président et chef de la direction de la Société. Avant de se joindre à la Société, M. Tanguay travaillait en financement des sociétés à la Financière Banque Nationale. M. Tanguay est membre des conseils d'administration de Celmed BioSciences, d'Andromed, d'Ecopia BioSciences et de Genome Québec.

Déclaration sur les antécédents des administrateurs

En vertu de la nouvelle réglementation sur les obligations d'information continue des émetteurs assujettis, la Société doit déclarer si un candidat a été administrateur ou dirigeant d'une société qui a été visée par une interdiction en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou qui a dû recourir à la protection de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité. Un seul candidat a exercé une fonction qui doit être déclarée. Paul Pommier a siégé au conseil d'administration de Royal Aviation inc. jusqu'en mars 2001, date de son acquisition par Canada 3000 inc. Par la suite, à la fin de 2001, Canada 3000 et ses filiales, dont Royal Aviation, ont fait cession de leurs biens en vertu de l'article 49 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R. 1985, ch. B-3)*.

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

La direction soumet la nomination de KPMG, comptables agréés, de Montréal en tant que vérificateurs de la Société. Leur mandat se poursuivra jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. KPMG occupe cette fonction depuis le 19 octobre 1993.

Sauf si des instructions sont données de s'abstenir de voter quant à la nomination des vérificateurs, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront EN FAVEUR de la nomination de KPMG, comptables agréés, à titre de vérificateurs de la Société, et de la fixation de leur rémunération par le conseil d'administration.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les membres du conseil qui sont des employés à temps plein de la Société ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services à titre d'administrateurs ou de membres de comités du conseil.

La Société a adopté une politique de rémunération pour ses administrateurs qui ne sont pas à l'emploi à temps plein de la Société selon laquelle ils reçoivent une rémunération annuelle et des jetons de présence. La rémunération annuelle est de 7 000 \$ et 5 000 options d'achat d'actions, et les jetons de présence sont de 750 \$ par réunion du conseil ou d'un comité. La rémunération de Francis Bellido, qui a cessé de siéger au conseil d'administration de la Société le 14 octobre 2003 ainsi que celle de M. Henry A. Roy ont été payées à SGF Santé inc. selon les politiques de cette dernière. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2003, la rémunération annuelle et les jetons de présence se sont élevés à 104 416 \$.

A. Jean de Grandpré, président du conseil, reçoit, en plus de la rémunération annuelle et des jetons de présence auxquels il a droit à titre d'administrateur, un supplément de 75 000 \$. Aucune autre forme de rémunération ou d'avantage quelconque n'a été payé ou n'est payable aux administrateurs de la Société pour l'exercice terminé le 30 novembre 2003.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant, préparé conformément au Règlement en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), présente la rémunération totale en espèces, versée par la Société et ses filiales aux membres de la haute direction, en tant que groupe, au cours du dernier exercice.

<u>Nombre</u>	<u>Somme</u>
Haute direction : 10	Rémunération en espèces : 2 048 938 \$

TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS DÉSIGNÉS

Le tableau synoptique suivant fournit les données sur la rémunération pour services rendus au cours des trois derniers exercices se terminant le 30 novembre pour le président et chef de la direction, la vice-présidente, finances et les trois autres dirigeants de la Société qui étaient en poste à la fin du dernier exercice recevant la rémunération la plus élevée (collectivement appelés les « hauts dirigeants désignés »). L'information contenue au tableau est en date du 30 novembre 2003.

Nom et fonction principale	Exercice	Salaire	Boni	Autre rémunération annuelle	Nombre d'actions en vertu d'options octroyées	Rémunération à long terme en titres sous option	Toute autre rémunération
LUC TANGUAY	2003	260 000 \$	100 000 \$	14 500 \$ ¹⁾	--	--	--
Président et chef de la direction	2002	250 000 \$	90 000 \$	13 500 \$ ¹⁾	200 000	--	--
	2001	175 612 \$	58 333 \$	13 500 \$ ¹⁾	200 000	--	--
MARIE-NOËL COLUSSI	2003	112 750 \$	20 000 \$	--	--	--	1 750 \$ ⁴⁾
Vice-présidente, finances	2002	106 885 \$	14 300 \$	--	30 000	--	--
	2001	80 250 \$	10 000 \$	--	--	--	--
ANDRÉ DE VILLERS	2003	235 603 \$ ²⁾	106 250 \$	13 500 \$ ¹⁾	80 000	--	--
Vice-président du conseil et Président et chef de la direction de Celmed BioSciences inc.	2002	250 000 \$	60 000 \$	13 500 \$ ¹⁾	--	--	--
	2001	206 769 \$	60 000 \$	13 500 \$ ¹⁾	--	--	--
THIERRY ABRIBAT	2003	200 000 \$	55 000 \$	--	--	--	1 500 \$ ⁴⁾
Vice-président et chef de la direction scientifique	2002	183 769 \$	50 000 \$	--	100 000	--	--
	2001	118 462 \$	55 000 \$	--	100 000	--	--
LUC VACHON	2003	180 000 \$	50 000 \$	--	75 000	--	1 500 \$ ⁴⁾
Vice-président, développement de médicaments	2002	27 692 \$ ³⁾	--	--	50 000	--	--
	--	--	--	--	--	--	--

1) À titre de contribution versée à un régime enregistré d'épargne-retraite (« REÉR ») désigné par le bénéficiaire.

2) Le 15 mars 2003, André de Villers a accepté le poste de président et chef de la direction intérimaire de Celmed BioSciences inc., une filiale de la Société. À partir de cette date, Celmed BioSciences inc. a remboursé à la Société le salaire versé à André de Villers. Ainsi du 1er décembre 2002 au 15 mars 2003 la Société a effectivement versé au Dr de Villers un salaire de 57 718 \$ et a contribué un montant de 3 894 \$ à son REÉR. Le solde du salaire du Dr de Villers soit 177 885 \$ ainsi que le boni d'un montant de 106 250 \$ et le solde du REER de 9 606 \$ qu'il a reçu, ont été remboursés à la Société.

3) Au cours de l'exercice financier 2002, M. Vachon a été à l'emploi de la Société pendant une période approximative de deux mois. Son salaire de base annuelle était de 180 000 \$.

4) À titre de contribution à un REÉR collectif.

CONTRATS D'EMPLOI ET MESURES COMPENSATOIRES EN CAS DE DÉPART DES HAUTS DIRIGEANTS DÉSIGNÉS

Luc Tanguay **Président et chef de la direction**

La Société a conclu un contrat d'emploi pour une durée indéterminée avec M. Luc Tanguay, le président et chef de la direction de la Société, le 30 octobre 2001. Outre son salaire de base, M. Tanguay bénéficie des avantages sociaux de la Société et est éligible à un bonus annuel, lié à la réalisation des objectifs généraux fixés annuellement par le conseil d'administration de la Société. Une révision de la rémunération de base est effectuée annuellement par le comité de rémunération en tenant compte, notamment, du rendement de M. Tanguay, du rendement de la Société et du climat économique prévalant au moment de la révision. Aux termes du contrat, M. Tanguay a pris des engagements, *inter alia*, de non-concurrence, non-sollicitation et non-divulgaration envers la Société. Advenant la terminaison sans cause juste et suffisante de l'emploi de M. Tanguay par la Société, celui-ci recevra un montant représentant 24 mois de sa rémunération, lequel constituera la seule obligation monétaire à la charge de la Société. Le

contrat prévoit également le paiement d'une indemnité de 12 mois suite à la démission de M. Tanguay suivant une offre publique d'achat réussie sur les actions de la Société.

Marie-Noël Colussi
Vice-présidente, finances

La Société n'a pas conclu de contrat d'emploi écrit avec Mme Colussi. Elle bénéficie donc des droits et est soumise aux obligations conférés par la loi en vigueur. Le comité de rémunération a établi qu'en plus de sa rémunération de base, Mme Colussi peut recevoir un boni performance déterminé par l'atteinte d'objectifs fixés annuellement par le président et chef de la direction.

André de Villers
Président et chef de la direction, Celmed BioSciences

Le 1^{er} décembre 2003, Celmed BioSciences inc. («Celmed»), une filiale de la Société, a conclu un contrat d'emploi pour une durée indéterminée avec Dr de Villers, le président et chef de la direction de Celmed. Le contrat prévoit qu'en plus de sa rémunération de base, Dr de Villers pourrait recevoir une prime annuelle. Le paiement de cette prime est lié à la réalisation des objectifs généraux fixés annuellement par le conseil d'administration de Celmed. Le contrat prévoit également l'émission d'options d'achat d'actions de Celmed en faveur du Dr de Villers. Advenant la terminaison sans cause juste et suffisante de l'emploi de Dr de Villers par Celmed, celui-ci recevra un montant représentant 18 mois de sa rémunération, lequel constituera la seule obligation monétaire à la charge de Celmed. Dr de Villers s'est engagé à ne pas divulguer et à ne pas utiliser l'information obtenue ou élaborée dans le cadre de son emploi auprès de Celmed. Il a également pris des engagements de non-concurrence et de non-sollicitation qui seraient valides pour une période de 18 mois advenant son départ de Celmed. Également, en cas de résiliation résultant du consentement mutuel entre les parties, Dr de Villers aura la possibilité de rester à l'emploi de Celmed pendant une période de transition d'un an.

Thierry Abribat
Vice-président, chef de la direction scientifique

La Société a conclu un contrat d'emploi pour une durée indéterminée avec Dr Thierry Abribat, le vice-président et chef de la direction scientifique de la Société, le 6 novembre 2000. Le contrat prévoit qu'outre son salaire de base, Dr Abribat bénéficie des avantages sociaux de la Société et est éligible à un bonus annuel de performance déterminé par l'atteinte d'objectifs fixés annuellement par le président et chef de la direction. Une révision de la rémunération de Dr Abribat est effectuée annuellement par le comité de rémunération. Aux termes du contrat, Dr Abribat a pris des engagements de non-divulgaration envers la Société.

Luc Vachon
Vice-président, développement de médicaments

La Société a conclu un contrat d'emploi pour une durée indéterminée avec Dr Luc Vachon, le vice-président, développement de médicaments de la Société, le 7 octobre 2002. Outre son salaire de base, Dr Vachon bénéficie des avantages sociaux de la Société et est éligible à un bonus annuel de performance déterminé par l'atteinte d'objectifs fixés annuellement par le président et chef de la direction. Une révision de la rémunération de Dr Vachon est effectuée annuellement par le comité de rémunération. Aux termes du contrat, Dr Vachon s'est engagé à respecter la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de son emploi auprès de la Société.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

DESCRIPTION DU RÉGIME

En décembre 1993, le conseil d'administration de la Société a approuvé la création d'un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés, chercheurs et consultants agissant pour le compte de la Société (le « régime d'options »). Le régime a été créé pour intéresser les personnes clés au succès de la Société en les faisant participer à l'augmentation de la valeur des actions.

Le conseil d'administration désigne les titulaires des options et détermine le nombre d'actions visées par ces options, ainsi que la date d'acquisition, le prix de levée et la date d'échéance de chacune d'entre elles, de même que toutes les autres questions connexes, le tout conformément aux termes du régime d'options et aux dispositions législatives applicables des autorités en valeurs mobilières. Les options octroyées dans le cadre du régime d'options peuvent être levées dans un délai maximum de 10 ans suivant la date de leur octroi. Le prix auquel les options peuvent être octroyées aux termes du régime ne peut être inférieur au cours de clôture des actions à la Bourse de Toronto le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi.

Les actions qui sont réservées pour fin d'émission en vertu du régime d'options sont des actions ordinaires du capital-actions de la Société. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises aux termes du régime d'options ne peut dépasser 3 500 000 actions. Le nombre total d'actions réservées pour l'exercice d'options en vertu du régime en faveur d'une même personne ne doit représenter, en aucun temps, plus de 5 % des actions émises et en circulation de la Société.

Au cours de l'exercice financier terminé au 30 novembre 2003, la Société a octroyé, dans le cadre du régime d'options, des options visant l'achat d'un nombre maximum de 295 000 actions.

OPTIONS OCTROYÉES AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2003

Le tableau ci-dessous indique les options d'achat d'actions octroyées aux hauts dirigeants désignés au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2003.

Nom	Nombre d'actions ordinaires sous-jacentes	% du nombre total d'options attribuées aux employés au cours de l'exercice	Prix de levée	Valeur au marché des actions ordinaires sous-jacentes aux options à la date d'attribution	Date d'expiration
Luc Tanguay	--	--	--	--	--
Marie-Noël Colussi	--	--	--	--	--
André de Villers	80 000	27	5,40 \$	5,34 \$	7 mai 2013
Thierry Abribat	--	--	--	--	--
Luc Vachon	75 000	25	5,55 \$	5,25 \$	20 octobre 2013

TOTAL DES OPTIONS LEVEES AU COURS DE L'EXERCICE TERMINE LE 30 NOVEMBRE 2003 ET VALEUR DES OPTIONS A LA FIN DE L'EXERCICE

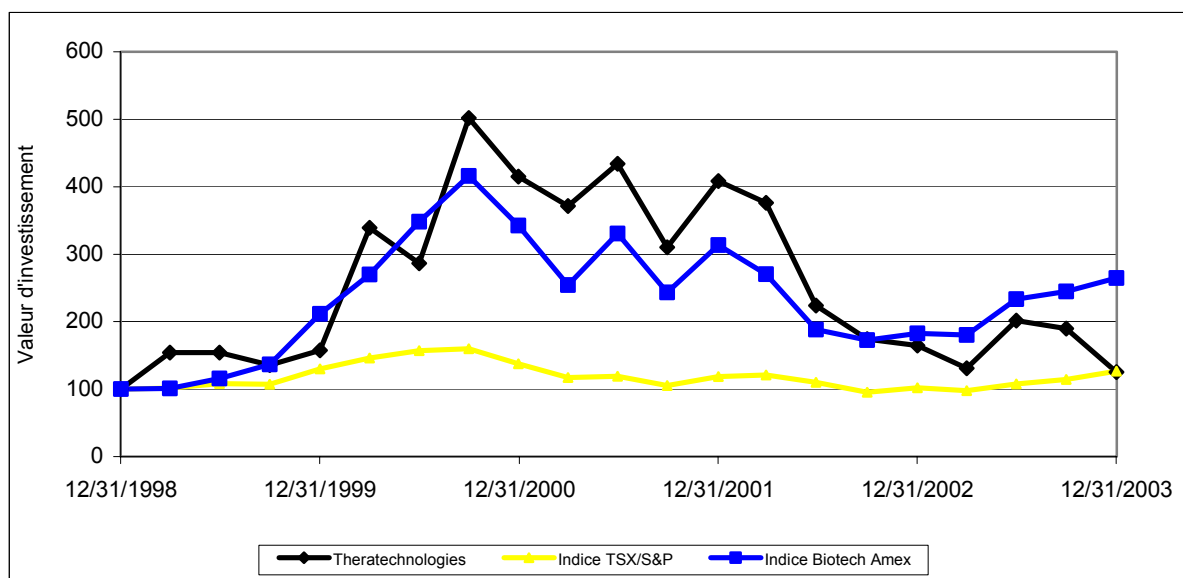
Le tableau ci-dessous indique à l'égard de chacun des hauts dirigeants désignés, les options d'achat d'actions levées, s'il en est, au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2003, en nombre et en valeur. La valeur totale réalisée au moment de la levée est la différence entre la valeur marchande du titre sous-jacent à la date de la levée et le prix de levée de l'option. Le tableau indique également, pour les options d'achat d'actions non levées, leur nombre et leur valeur au 30 novembre 2003. La valeur d'une option non levée en fin d'exercice est la différence entre son prix de levée et la valeur marchande des actions ordinaires de la Société au 30 novembre 2003, qui était de 5,19 \$ l'action. Ces valeurs contrairement aux montants indiqués dans la colonne intitulée «Valeur totale réalisée» n'ont pas été réalisées et pourraient ne jamais l'être. Ces options n'ont pas été levées et pourraient ne pas l'être et les gains réels, s'il en est, réalisées au moment de la levée dépendront de la valeur des actions à la date de la levée. Rien ne garantit que ces valeurs seront réalisées.

Nom	Options levées au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2003		Options non levées au 30 novembre 2003 pouvant / ne pouvant être levées	
	Nombre d'actions acquises	Valeur totale réalisée	Nombre	Valeur
Luc Tanguay	--	--	473 000 / 280 000	206 500 \$ / 0 \$
Marie-Noël Colussi	--	--	33 332 / 16 666	14 475 \$ / 0 \$
André de Villers	--	--	80 000 / --	0 \$ / --
Thierry Abribat	--	--	116 665 / 91 667	0 \$ / 0 \$
Luc Vachon	--	--	16 666 / 108 334	0 \$ / 0 \$

GRAPHIQUE DE RENDEMENT

Le graphique ci-dessous compare le rendement annuel cumulatif total pour un actionnaire d'un investissement de 100 \$ en actions de la Société, avec le rendement cumulatif total selon l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX (anciennement connu sous le nom de Toronto Stock Exchange 300 (TSE 300)) en supposant le réinvestissement de tous les dividendes et l'indice biotech AMEX.

**Rendement d'un investissement de 100 \$
du 31 décembre 1998 au 31 décembre 2003**



Le tableau ci-haut ne tient pas compte du versement aux actionnaires le 3 octobre 2000 d'un dividende extraordinaire sous forme d'actions de Ecopia BioSciences inc.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

La Société ne contracte aucun prêt avec ses administrateurs, dirigeants ou employés, sauf dans le cadre du régime d'achat d'actions ci-après décrit.

RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS

Le conseil d'administration de la Société a institué un régime d'achat d'actions à l'intention de ses employés et ceux de ses filiales (le «régime d'achat d'actions») pour leur permettre de souscrire des actions de la Société grâce à un prêt sans intérêt fourni par la Société. Le régime porte sur l'achat d'un maximum de 250 000 actions du capital-actions de la Société. Le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, les employés peuvent souscrire un nombre d'actions en vertu du régime jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 10 % de leur salaire annuel brut courant. Le prix de souscription de chaque nouvelle action ordinaire souscrite en vertu du régime est égal à la moyenne pondérée des cours de clôture des actions à la Bourse de Toronto au cours d'une période de cinq (5) jours avant la date de participation. Dans le cadre du régime d'achat d'actions, la Société offre à chaque participant qui souscrit des actions ordinaires, un prêt sans intérêt d'un montant égale au prix de souscription. Le prêt est remboursable par voie de retenues salariales sur une période ne pouvant dépasser deux ans. En aucun temps les prêts consentis à une même personne ne peuvent dépasser 10 % de son salaire de base annuel. Les prêts doivent être remboursés immédiatement si le bénéficiaire d'un

prêt cesse d'être à l'emploi de la Société ou d'une de ses filiales. Les actions ainsi souscrites sont hypothéquées en garantie du prêt contracté et sont détenues par le dépositaire, Trust Banque Nationale, jusqu'à parfait remboursement du prêt.

PRÊTS CONSENTIS

Le tableau suivant indique l'endettement des dirigeants envers la Société au 12 mars 2004 dans le cadre du régime d'achat d'actions ci-haut décrit. Aucun autre dirigeant, membre de la haute direction ou administrateur, ni aucune personne qui leur est liée n'est endetté envers la Société. Les dates d'échéance des prêts s'échelonnent de mai 2004 à novembre 2005. Au 12 mars 2004, l'endettement total des dirigeants envers la Société s'élevait à 57 211 \$.

Nom et fonction principale	Encours le plus élevé au cours de l'exercice 2003	Encours au 12 mars 2004	Achats de titres financés au cours de l'exercice 2003	Nombre de titres en garantie du prêt
Thierry Abridat Vice-président et chef de la direction scientifique	21 039 \$	11 758 \$	1 865	4 651
Gérald André Vice-président, développement corporatif	8 538 \$	6 664 \$	1 000	2 500
Marie-Noël Colussi Vice-présidente, finances	11 596 \$	1 413 \$	--	1 300
Geneviève Dubuc Secrétaire	3 867 \$	418 \$	--	500
Eckhardt Ferdinandi Vice-président, recherche préclinique	7 570 \$	2 780 \$	1 000	1 000
Peter McBride Vice-président, relations avec les investisseurs et affaires publiques	14 709 \$	12 402 \$	2 798	2 798
Pierre Perazzelli Vice-président, services corporatifs et technologies de l'information	7 428 \$	2 780 \$	1 000	1 000
Luc Tanguay Président et chef de la direction (candidat à un poste d'administrateur)	24 656 \$	10 860 \$	2 000	6 000
Luc Vachon Vice-président, développement de médicaments	15 401 \$	8 136 \$	1 867	3 844

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

COMPOSITION

Le comité de rémunération du conseil d'administration est composé de trois administrateurs non reliés, soit A. Jean de Grandpré, Paul Pommier et Monique Lefebvre. Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2003, le comité s'est réuni à quatre reprises.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION

La rémunération de la haute direction se compose des éléments suivants : un salaire de base, une prime annuelle basée sur la performance et des options d'achat d'actions.

Le salaire de base est fondé principalement sur des salaires concurrentiels pour des postes comportant des responsabilités similaires auprès de compagnies canadiennes d'une ampleur et d'une complexité comparable, notamment des compagnies oeuvrant au sein de l'industrie de la biotechnologie. Les primes annuelles sont établies en fonction du rendement global de la Société par rapport aux objectifs fixés annuellement ainsi que sur le rendement de chaque haut dirigeant.

Conformément à la pratique de l'industrie, des options d'achat d'actions au rendement sont aussi accordées de temps à autre comme moyen efficace d'aligner les intérêts de la direction et ceux des actionnaires. Les principales modalités du régime d'options d'achat d'actions sont décrites sous la rubrique «Régime d'options d'achat d'actions» à la page 10 de la présente circulaire. Le conseil d'administration de la Société détermine le nombre et les modalités des options octroyées aux termes du régime d'options, compte tenu du rôle du haut dirigeant, des responsabilités inhérentes à ses fonctions et de sa contribution à la création d'une plus-value pour les actionnaires.

La rémunération du président et chef de la direction comporte les mêmes éléments décrits ci-dessus et est établie par le comité en fonction de ce qu'il juge être une rémunération juste et raisonnable compte tenu de l'apport du président et chef de la direction à la croissance à long terme de la Société et des pratiques de rémunération dans l'industrie de la biotechnologie.

Le comité de rémunération revoit annuellement les programmes de rémunération des hauts dirigeants afin d'assurer leur compétitivité et leur conformité avec les objectifs, valeurs et stratégies de la Société.

Le rapport ci-dessus est présenté par le comité de rémunération pour l'exercice terminé au 30 novembre 2003.

Approuvé le 25 mars 2004 par les membres du comité,

A. Jean de Grandpré
Paul Pommier
Monique Lefebvre

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société a souscrit, à ses frais, des assurances couvrant la responsabilité de ses administrateurs et de ses dirigeants alors qu'ils exercent leurs fonctions. Ces polices d'assurance couvrent également les administrateurs et les dirigeants des filiales de la Société, le cas échéant, à l'exception de Celmed BioSciences inc. qui a souscrit à ses propres assurances lors de sa création, le 21 juin 2001. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2003, les polices d'assurance fournissaient une couverture maximale de 10 000 000 \$ par événement, sous réserve d'une franchise de 25 000 \$. Les primes payées à l'égard des polices se sont élevées à 40 200 \$ pour la Société. Ni les polices d'assurance, ni les primes versées ne font la distinction entre l'assurance couvrant la responsabilité des administrateurs et celle des dirigeants, la couverture étant la même pour les deux groupes.

RÉGIE D'ENTREPRISE

CONTEXTE

La Bourse de Toronto (la «TSX») a établi des lignes directrices en matière de régie d'entreprise (les «lignes directrices») qui portent sur un certain nombre de questions importantes, notamment le rôle du conseil d'administration, sa structure et sa composition ainsi que ses relations avec les actionnaires et la direction. En janvier 2004, les autorités réglementaires en valeurs mobilières canadiennes, ont publié pour commentaires un projet de règlement sur les principes de régie d'entreprise qui remplacera les lignes directrices. Le conseil d'administration de la Société estime que de saines pratiques de régie d'entreprise sont essentielles à une gestion efficace et diligente de la Société. Ainsi, au moment où les nouvelles lignes directrices seront adoptées, le conseil d'administration réévaluera ses pratiques de régie d'entreprise et y apportera les modifications appropriées.

La TSX exige que les sociétés inscrites à sa cote divulguent annuellement leurs pratiques en matière de régie d'entreprise selon les lignes directrices. Conformément à ces exigences de la TSX, une description des pratiques de la Société en matière de régie d'entreprise, avec renvoi précis à chaque ligne directrice, est présentée à l'annexe A ci-joint.

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration a constitué trois comités afin de l'aider à assumer efficacement ses responsabilités. Une brève description de ces comités est donnée ci-après.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le mandat du comité de vérification est de passer en revue les états financiers trimestriels et annuels et de recommander leur adoption au conseil. Le comité révise également les politiques de placement, les programmes et les méthodes de contrôle interne. Le comité se réunit quatre fois par année avec les vérificateurs externes, dont au moins une fois indépendamment de la direction. De plus, le comité étudie l'évaluation de l'indépendance des vérificateurs externes par rapport à la direction et présente au conseil d'administration ses recommandations sur la nomination des vérificateurs.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Ce comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la rémunération des hauts dirigeants de la Société, y compris celle du président et chef de la direction, en vue de faire des recommandations au conseil d'administration. Le comité passe aussi régulièrement en revue la rémunération des administrateurs en fonction des pratiques du marché et du niveau de responsabilité. Finalement, il incombe au comité d'examiner les modalités des régimes de rémunération globale de la Société et d'en vérifier la compétitivité eu égard aux compagnies exerçant des activités similaires à celles de la Société.

COMITÉ DE NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Le comité de nomination des administrateurs a pour mandat d'examiner chaque année la taille et la composition du conseil d'administration et, s'il y a lieu, de recommander au conseil un nombre d'administrateurs permettant de prendre des décisions avec efficacité. En outre, le comité recommande au conseil d'administration des candidats aux postes d'administrateurs à proposer aux actionnaires à chaque assemblée annuelle.

POLITIQUES DE COMMUNICATIONS

Le conseil s'applique à communiquer efficacement avec les actionnaires, les employés, les mandataires et le milieu financier. La Société s'engage à se conformer à l'ensemble des lois, politiques et règlements auxquels elle est assujettie ainsi qu'aux meilleures pratiques dans le domaine. Cet engagement s'est notamment traduit par l'élaboration en 2003 d'une politique relative à l'information. Conformément aux recommandations de la TSX, la Société a adopté des politiques concernant les opérations sur les titres par les initiés et le traitement confidentiel de l'information.

Le conseil ou le comité de vérification passe préalablement en revue tous les communiqués de presse qui divulguent des résultats financiers et certains autres communiqués qui ne sont pas de caractère courant. Il examine et, au besoin approuve les autres documents requis par la loi ou les documents qui doivent être préparés, déposés et remis, notamment le rapport annuel, les documents relatifs aux procurations et la notice annuelle.

DOCUMENTATION ADDITIONNELLE

La Société est un émetteur assujetti dans toutes les provinces canadiennes et est tenue de déposer ses états financiers et sa circulaire de sollicitation de procurations de la direction auprès de chacune des commissions des valeurs mobilières au Canada. La Société dépose également à chaque année une notice annuelle auprès de ces mêmes commissions. L'information financière de la Société figure dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion pour l'exercice terminé au 30 novembre 2003. On peut obtenir une copie des états financiers, du rapport de gestion, de la notice annuelle et de la présente circulaire de sollicitation de procurations en formulant une demande adressée à la secrétaire de la Société à l'adresse 2310, boulevard Alfred-Nobel, Saint-Laurent (Québec) H4S 2A4 ou en consultant le site internet SEDAR à l'adresse www.sedar.com. La Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande émane d'une personne qui n'est pas un porteur de titres de la Société, sauf si elle effectue un placement de ses titres conformément à un prospectus simplifié, auquel cas ces documents seront fournis sans frais.

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration de la Société a approuvé, en substance, le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et son envoi aux actionnaires.

Montréal (Québec) le 25 mars 2004.

La secrétaire,

Geneviève Dubuc

ANNEXE A

PRATIQUES EN MATIÈRE DE RÉGIE D'ENTREPRISE

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE RÉGIE D'ENTREPRISE

COMMENTAIRES

1. Assumer explicitement la responsabilité de la gérance de la Société et, plus particulièrement, de :

Le conseil d'administration de la Société est responsable de la gérance de la Société dans son ensemble, c'est-à-dire la surveillance de l'exercice des activités de la Société et la supervision de la haute direction de la Société qui est responsable de l'exercice au jour le jour des activités.

a. l'adoption d'un processus de planification stratégique

Dans l'exécution de son mandat, il est prévu que le conseil d'administration a la responsabilité i) d'approuver la stratégie à long terme de la Société en tenant compte, entre autres questions, des occasions et des risques d'affaires, ii) d'approuver et de surveiller la mise en œuvre du plan stratégique annuel de la Société et iii) de conseiller la direction relativement aux questions stratégiques.

b. l'identification des principaux risques et la mise en oeuvre de systèmes de gestion des risques

Les fonctions du conseil d'administration comprennent l'examen des risques principaux identifiés par la direction associés aux activités de la Société et des méthodes et politiques suivies par la Société pour gérer ces risques sur une base continue.

c. la planification de la relève, y compris la désignation, la formation et la supervision des hauts dirigeants

Le conseil d'administration veut s'assurer de la qualité et de la permanence des membres de la direction, éléments nécessaires à l'atteinte des objectifs d'entreprise. À cet égard, le conseil est chargé de sélectionner le président et chef de la direction et d'approuver la nomination des autres membres de la haute direction. Il est également responsable de surveiller et d'évaluer le rendement de la direction et d'approuver leur rémunération, eu égard aux objectifs fixés par le conseil d'administration.

d. la politique de communications

Le mandat du conseil d'administration prévoit que le conseil a la responsabilité d'examiner, au moins une fois l'an, la politique de communications de la Société et de surveiller les communications de la Société avec les analystes, les investisseurs et le public. La haute direction de la Société, plus particulièrement le président et chef de la direction et le vice-président, relations avec les investisseurs et affaires publiques, sont responsable des communications entre la direction et les investisseurs actuels et potentiels ainsi qu'avec les analystes financiers. Le comité de vérification passe en revue les communiqués de presse concernant les résultats trimestriels et annuels de la Société avant leur divulgation.

<p>e. l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion</p>	<p>Le conseil d'administration est responsable de l'évaluation générale de l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société. Le comité de vérification, de son côté, a la responsabilité de surveiller la qualité et l'intégrité des systèmes de contrôle interne et de gestion d'information de la Société au moyen de discussions avec la direction et les vérificateurs externes.</p>						
<p>2. La majorité des administrateurs doivent être « non reliés » (indépendants de la direction et libres de tout conflit d'intérêts) à la Société</p>	<p>Le conseil d'administration est actuellement composé de neuf membres dont sept administrateurs sont considérés comme des administrateurs « non reliés » au sens des lignes directrices. Aux fins de l'identification des administrateurs non reliés, la direction de la Société a nommé ceux qui ne sont pas dirigeants de la Société et qui n'ont aucune relation avec elle, y compris des relations d'affaires susceptibles de nuire de façon importante à leur capacité d'agir au meilleur des intérêts de la Société. André de Villers et Luc Tanguay sont considérés comme des administrateurs « reliés » en raison de leurs relations avec la Société.</p>						
<p>3. Indiquer pour chaque administrateur s'il est relié et la façon dont on est arrivé à cette conclusion</p>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%; vertical-align: top;">André de Villers</td> <td style="width: 10%; vertical-align: top;">Relié</td> <td style="vertical-align: top;">Vice-président du conseil de la Société et président et chef de la direction intérimaire de Celmed BioSciences inc., une filiale de la Société</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Luc Tanguay</td> <td style="vertical-align: top;">Relié</td> <td style="vertical-align: top;">Président et chef de la direction de la Société</td> </tr> </table>	André de Villers	Relié	Vice-président du conseil de la Société et président et chef de la direction intérimaire de Celmed BioSciences inc., une filiale de la Société	Luc Tanguay	Relié	Président et chef de la direction de la Société
André de Villers	Relié	Vice-président du conseil de la Société et président et chef de la direction intérimaire de Celmed BioSciences inc., une filiale de la Société					
Luc Tanguay	Relié	Président et chef de la direction de la Société					

Quant aux autres personnes proposées comme administrateurs, aucune n'a un intérêt découlant d'une relation avec la Société qui est susceptible d'être perçue comme nuisant d'une façon importante à sa capacité d'agir indépendamment, au mieux des intérêts de la Société et ils sont, par conséquent, des administrateurs « non reliés » de la Société.

Gilles Cloutier	Non relié
A. Jean de Grandpré	Non relié
André Delambre	Non relié
Monique Lefebvre	Non reliée
Paul Pommier	Non relié
Henri A. Roy	Non relié
Jean-Denis Talon	Non relié

4. Nommer un comité d'administrateurs externes, dont la majorité sont des administrateurs non reliés, responsable de proposer au conseil plénier de nouveaux candidats au poste d'administrateur et d'évaluer les administrateurs

Le comité de nomination des administrateurs a la responsabilité i) d'élaborer et de réviser des critères aux fins de la sélection des administrateurs en évaluant d'une part, les compétences, les qualités personnelles, l'expérience d'affaires et la diversité d'expériences au sein du conseil et, d'autre part, les besoins de la Société, ii) d'identifier les candidats éligibles à titre de membre du conseil et iii) de recommander des nouveaux candidats si nécessaire pour l'élection lors des assemblées annuelles des actionnaires.

Ce comité est composé entièrement d'administrateurs externes non reliés soit, Gilles Cloutier, André Delambre, Paul Pommier, Jean-Denis Talon, Monique Lefebvre et de A. Jean de Grandpré qui agit à titre de président de ce comité.

5. Mettre en oeuvre un mécanisme pour évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités et l'apport des différents administrateurs

Bien qu'il n'existe aucun mécanisme officiel continu d'évaluation des administrateurs, ceux-ci se sentent libres de discuter de situations particulières de temps à autre entre eux ou avec le président du conseil et, au besoin, des mesures sont prises pour corriger la situation.

6. Offrir des programmes d'orientation et de formation aux nouveaux administrateurs

Il n'y a pas de programme formel d'orientation et de formation en vigueur pour les nouveaux administrateurs, celui-ci étant effectué de façon informelle par le président du conseil. Néanmoins, le conseil s'assure que chaque nouveau candidat à un poste d'administrateur possède les capacités, l'expertise, la disponibilité et les connaissances requises pour bien remplir cette fonction. Tous les administrateurs ont l'opportunité d'assister à une journée scientifique organisée par la Société qui informe les participants de la science développée par la Société et leur permet de rencontrer les scientifiques de la Société.

7. Revoir sa taille et considérer réduire le nombre de ses membres en vue d'améliorer son efficacité

Conformément aux lignes directrices, le conseil d'administration a examiné cette question et il est d'avis que sa taille est bien adaptée aux circonstances actuelles de la Société et permet un fonctionnement efficace comme organe décisionnel.

8. Examiner la rémunération des administrateurs à la lumière des risques et des responsabilités de ceux-ci

Le comité de rémunération a la responsabilité d'examiner régulièrement la rémunération des membres du conseil d'administration en fonction des pratiques du marché et du niveau de responsabilité.

9. Les comités du conseil doivent généralement être composés d'administrateurs externes qui soient en majorité des administrateurs non reliés

Le conseil d'administration compte trois comités : le comité de vérification, le comité de rémunération et le comité de nomination des administrateurs. Ces comités sont tous composés entièrement d'administrateurs externes et non reliés :

Comité de vérification

André Delambre	Externe et non relié
Paul Pommier	Externe et non relié
Jean-Denis Talon	Externe et non relié

Comité de rémunération

A. Jean de Grandpré	Externe et non relié
Monique Lefebvre	Externe et non reliée
Paul Pommier	Externe et non relié

Comité de nomination des administrateurs

A. Jean de Grandpré	Externe et non relié
André Delambre	Externe et non relié
Monique Lefebvre	Externe et non relié
Paul Pommier	Externe et non relié
Jean-Denis Talon	Externe et non relié
Gilles Cloutier	Externe et non relié

10. Assumer expressément la responsabilité de développer la politique de régie d'entreprise ou déléguer cette responsabilité générale à un comité

Le conseil d'administration est responsable (i) de superviser la direction en ce qui concerne sa gestion compétente et les questions d'éthique, (ii) d'examiner régulièrement les structures et procédures en matière de régie d'entreprise, y compris la détermination des décisions qui requièrent l'approbation du conseil d'administration, et (iii) s'il y a lieu, approuver le plan des relations et communications avec les actionnaires.

11. a. Définir les limites des responsabilités de la direction en élaborant les mandats pour

i. le conseil

Le mandat du conseil d'administration consiste à superviser la gestion des affaires internes et commerciales de la Société et à agir au mieux des intérêts de cette dernière, en vertu des pouvoirs dont il est investi en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et conformément aux dispositions de celle-ci. Le conseil supervise l'exercice des activités de la Société et surveille la haute direction de la Société qui est responsable de l'exercice au jour le jour de ces activités. Le conseil d'administration tranche les questions relatives aux politiques d'entreprise, évalue l'exécution de ces politiques par la direction et examine les résultats obtenus. Toutes les responsabilités qui ne sont pas autrement déléguées aux membres de la haute direction ou à un des comités du conseil sont du ressort du conseil.

ii. le chef de la direction

Le conseil d'administration a la responsabilité de définir les responsabilités et d'évaluer la performance du chef de la direction.

- b. Le comité doit approuver ou déterminer les objectifs généraux du chef de la direction**
- Les objectifs généraux du chef de la direction sont déterminés selon le plan d'opération, les plans stratégiques et le budget qui sont approuvés chaque année par le conseil d'administration. Le rendement est évalué en fonction de l'atteinte de ces objectifs.
- 12. Établir des procédures qui permettent au conseil de fonctionner indépendamment de la direction**
- Bien qu'il n'y ait aucune structure officielle en place pour garantir que le conseil d'administration puisse fonctionner indépendamment de la direction, le conseil d'administration est libre de demander à un ou plusieurs membres de la direction de se retirer pendant certaines discussions et les administrateurs n'hésitent pas à se réunir sans la présence des dirigeants qui sont membres du conseil quand les circonstances le nécessitent.
- 13. Établir un comité de vérification composé exclusivement d'administrateurs externes, ayant un mandat bien défini et qui bénéficie d'un lien direct avec les vérificateurs externes**
- Le comité de vérification est entièrement composé d'administrateurs non reliés. Le comité de vérification passe en revue les états financiers trimestriels et annuels et recommande leur adoption au conseil. Le comité révisé également les politiques de placement, les programmes et les méthodes de contrôle interne. Le comité se réunit quatre fois par année avec les vérificateurs externes, dont au moins une fois indépendamment de la direction. De plus, le comité étudie l'évaluation de l'indépendance des vérificateurs externes par rapport à la direction et présente au conseil d'administration ses recommandations sur la nomination des vérificateurs.
- 14. Mettre en oeuvre un système qui permet à chaque administrateur d'engager des conseillers externes, aux frais de la Société**
- Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil, un comité du conseil ou un administrateur particulier peut, au besoin, et sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, engager les services d'un conseiller externe aux frais de la Société. Aucun administrateur ne s'est prévalu de ce processus au cours de la dernière année financière.
-